



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2015

Étaient absents : Mesdames Michèle LE PAPE (procuration à Monsieur Hervé VAILLANT), Frédérique VOLANT (procuration à Madame Brigitte BOLZER), Monsieur Louis LE FLOCH (procuration à Madame Florine LE PAPE).

Secrétaire : Madame Mélanie DUCROT.

En ouverture de séance, Monsieur Raynald TANTER, Maire, demande à l'Assemblée d'avoir une pensée pour Pierre LE FLOCH, père de Serge LE FLOCH, employé territorial, décédé le 30 octobre 2015.

Raynald TANTER évoque ensuite la situation délicate provoquée par la perspective de nouvelles élections sur la commune de Plobannalec-Lesconil, où la carence du Conseil Municipal sera bientôt constatée par le Préfet.

Ceci aura des conséquences sur l'organisation de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, par application de la loi Notre. Le Conseil de Communauté devra définir le nombre de sièges pour chaque commune suivant le poids démographique, et cette répartition devra être adoptée par les communes à la majorité qualifiée avant ces élections municipales sur Plobannalec-Lesconil.

Cependant, le Conseil Communautaire veut porter d'ici là un message positif de notre action d'élu municipal ou intercommunal, et continuer notre dynamisme. Il y a une nouvelle lisibilité, une nouvelle reconnaissance des partenaires. Il faut porter les dossiers avec force et conviction, ne pas baisser les bras dans cette période difficile.

Raynald TANTER rappelle aussi les problèmes liés à l'installation de la 4G. A ce sujet, Eric RAPHALEN dit qu'il faut se faire connaître de l'opérateur. Le phénomène, normal est accentué sur notre Commune par une réception de TNT difficile. L'intervention d'un antenniste agréé par Bouygues Télécom est indispensable ; Florine LE PAPE ajoute que les postes TV munis d'un décodeur subissent plus de contrariétés. Eric RAPHALEN conclut sur la nécessité de faire attention à certaines propositions commerciales. Il faut passer par l'Agence Nationale des Fréquences. Il informe Valérie LE FAOU VILLARBU que ceci se fait aux frais de l'opérateur.

Raynald TANTER donne également les informations ci-dessous :

- Penmarc'h a reçu une nouvelle notification par l'UNICEF en qualité de « Ville des Enfants ».
- Les ateliers participatifs dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement des quartiers se mettent en place avec une quinzaine de participants.
- Le projet de rénovation extension de la Mairie se poursuit.
- Dans le cadre de l'élaboration des Plans de Préventions des Risques Littoraux par submersion marine, les Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, du pays de Fouesnant et de Concarneau

agglomération vont recruter un chargé de mission pour la gestion des risques d'inondation (inventaire ouvrages de défense existants, idées à mettre en œuvre et recherche financement européen).

- Une subvention de 7 225 € dans le cadre des produits des amendes de police a été obtenue pour les aménagements routiers à Pors Carn.
- L'association « Paotred ar Vro » a fait part à la Municipalité de la recherche d'un hangar pour leur flottille. Contrairement à ce qu'il était écrit dans la presse, rien n'est acté à ce sujet en termes de locaux à proposer à cette association. Une solution sera recherchée lors d'une éventuelle redistribution des locaux techniques à l'occasion du déménagement du C.I.S.

Raynald TANTER évoque également la cérémonie du 11 novembre qui se déroule la semaine suivante, avec la participation du Conseil Municipal des jeunes nouvellement mis en place et des enfants des écoles.

Raynald TANTER termine ce tour d'horizon sur l'édition du bulletin municipal que les Conseillers Municipaux ont entre les mains.

Valérie LE FAOU VILLARBU s'étonne de n'avoir pas été impliquée ou mise au courant de la composition des ateliers pour l'étude de quartiers, alors qu'elle fait partie du groupe de travail en qualité de représentante de la minorité.

Raynald TANTER répond que c'est le cabinet d'études qui a fait ce choix, en fonction des quartiers, des professions etc...

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2015.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2015.

A ce sujet, Bruno CARIOU s'étonne que, sur le site internet de la Commune, qu'il vient de consulter, n'apparaisse encore que le compte rendu de la séance du 3 juillet 2015. Il ne faut pas que la population ne soit au courant avec trois mois de retard. De plus, il doit être plus accessible à l'écran.

Eric RAPHALEN évoque une refonte du site, cependant, il y a un contrat avec une entreprise par laquelle doit passer toute modification alors que ce site n'est pas très réactif.

Bruno CARIOU se souvient que, lorsque l'on a changé de site internet sous l'ancienne municipalité, c'est parce que l'on n'avait pas la main. La Commune a investi environ 50 000 € pour quelque chose de convivial, accessible. Cela lui semblait hors de proportion à l'époque ; son coût est exorbitant.

La Rolls Royce des sites internet semble inadaptée pour une Commune de cette taille. On est loin de l'outil performant partagé par l'Office de tourisme, qui, lui aussi, n'est pas satisfait de cette vitrine.

Eric RAPHALEN rappelle à Bruno CARIOU qu'il était élu à l'époque et lui non.

Bruno CARIOU répond qu'il est grand temps de mettre les pendules à l'heure, que l'on doit être informé de l'évolution du dossier.

Eric RAPHALEN poursuit le débat en affirmant qu'un travail est en cours, mais qu'il est trop tôt pour en parler. Plusieurs personnes ont été vues. Raynald TANTER dit que ce travail se fait en lien avec l'Office de Tourisme.

Valérie LE FAOU VILLARBU pense que l'on aurait pu soumettre à l'avocat de la Commune le contrat liant l'entreprise et la Commune, pour savoir dans quelle mesure on pourrait en sortir.

Bruno CARIOU dit que l'on ne sait pas sur quel dossier travaille la Commune.

Eric RAPHALEN conclut en parlant d'un site ingérable au niveau de la Commune, que seule Christelle CANNEVELLE peut gérer. La réflexion vient de commencer.

I – ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION.

1. Délibération concordante : modification des statuts de la CCPBS « Animation et études pour l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation ».

Raynald TANTER présente cette question qui concerne une modification des statuts de la Communauté de Communes en matière d'aménagement de l'espace.

Valérie LE FAOU VILLARBU informe qu'elle-même et son groupe vont s'abstenir, considérant que dans le cadre de cette mutualisation on va créer une nouvelle taxe.

Raynald TANTER répond qu'il n'en n'est pas question pour le moment. La nouvelle taxe ne s'applique que pour les Communes qui, comme exemple dans le sud de la France, ont adopté leur GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), ce dont s'occupe Eric JOUSSEAUME, Maire de l'Île Tudy et Vice-président de la CCPBS. Cette taxe varie de 20 à 40 € et certains maires ont choisi de réduire les impôts à hauteur de ce montant. Dans le cas présent, on évoque un emploi mutualisé entre trois Communautés de Communes pour s'occuper de la stratégie locale de gestion des risques d'inondations (SLGRI), ceci sans aucune incidence financière pour les communes.

Bruno CARIOU souhaite que ce point soit indiqué dans le procès-verbal.

Accord unanime du Conseil Municipal sur la modification des statuts de la CCPBS proposée.

2. Convention avec le Département, la CCPBS et la Commune. Entretien du giratoire de Prat Gouzien.

Jean Louis BUANNIC, Adjoint au Maire, évoque les conditions d'entretien par la Commune de giratoire de Prat Gouzien, qui doit desservir la zone d'activité communautaire. Les travaux devraient être réalisés à compter du 1^{er} janvier 2016, sous maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.

Raynald TANTER informe que le prix de vente du m² vient d'être fixé à 12 € pour les parcelles de plus de 20 000 € et à 18,50 € pour les autres parcelles.

Bruno CARIOU s'inquiète de l'éclairage des passages piétons ; Raynald TANTER dit qu'une dernière réunion technique doit avoir lieu la semaine suivante. Bruno CARIOU rappelle aussi les pétitions pour demander une giratoire au croisement de la rue des Primevères et de la rue Kérameil.

Accord unanime de l'Assemblée concernant la convention tripartite entre le Département, la CCPBS et la Commune pour l'entretien du giratoire de Prat Gouzien. Le Maire est autorisé à signer cette convention.

3. Budget annexe assainissement ; tarifs 2016.

Jean Louis BUANNIC présente les propositions de la commission «Administration, finances, travaux, communication » concernant les tarifs 2016 du service assainissement.

Il rappelle que ce service est géré en régie, ce qui permet une intervention rapide de la part des agents territoriaux.

Accord unanime du Conseil Municipal concernant ces tarifs.

4. Tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2016.

Karine COSQUERIC, Adjointe au Maire, indique qu'il ne s'agit pas de revaloriser les tarifs, mais que l'on prend en compte de nouvelles catégories :

- Camping « 4 étoiles » : Yellow Village, les Genêts
- Aire d'accueil pour camping-car : 0.20 €, le tarif global journalier restant fixé à 4 €.

Raynald TANTER ajoute que les travaux du schéma touristique ont démarré avec une forte implication des participants.

A l'unanimité, l'Assemblée adopte ces tarifs.

5. Subventions d'équilibre pour la Caisse des Ecoles et le CCAS année 2016.

Jean Louis BUANNIC expose à l'Assemblée que les budgets du CCAS et de la Caisse des Ecoles s'équilibrent par le biais d'une subvention communale d'équilibre.

Pour le CCAS, la subvention passe de 70 000 € à 90 000 €, car ce budget intègre désormais le repas des anciens.

Accord unanime du Conseil Municipal pour le versement de ces deux subventions.

6. Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du conseil départemental 29 pour travaux d'étanchéité du réseau d'assainissement.

Jean Louis BUANNIC souligne que l'on arrive à une deuxième étape en ce qui concerne le service assainissement, à savoir la maintenance du réseau.

La station d'épuration ne doit pas traiter inutilement certains apports.

Raynald TANTER exprime la nécessité de prévoir des provisions dans les années à venir pour réaliser ces travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les travaux d'étanchéité du réseau d'assainissement présenté et sollicite du Département et de l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible pour aider la Commune à les réaliser.

7. Budget assainissement 2015. Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 800 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement : programme 2015.

Jean Louis BUANNIC informe de la reprise des travaux d'assainissement la semaine prochaine. Monsieur Michel FRIN confirme qu'ils concernent la rue des Colombes et la rue de Kerdauid.

De l'étude menée par Marielle BOULLEZ, nouvelle responsable du service financier, Jean Louis BUANNIC dit que la meilleure offre est présentée par la Caisse des Dépôts et Consignations, soit un prêt de 800 000 € sur 20 ans au taux de livret A en vigueur + 0,75 %.

Accord unanime du Conseil Municipal pour retenir cet établissement afin de financer les travaux d'extension de réseau d'assainissement programme 2015.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE 2 000 € A L'EPIC CHARGE DE LA GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME AU TITRE DE L'ANNÉE 2015.

Karine COSQUÉRIC explique que, suite à une erreur matérielle, la subvention versée à l'Office de Tourisme s'est montée à 41 000 € au lieu de 43 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention complémentaire de 2 000 € à l'Office de Tourisme.

LOGEMENTS COMMUNAUX ; RÉVISION DES LOYERS ET CHARGES ANNÉE 2016.

Jean Louis BUANNIC précise que les deux logements communaux concernés sont situés place Jules Ferry ; Christine MORIN s'inquiète d'éventuels impayés ; Jean Louis BUANNIC répond que des relances régulières sont effectués par la trésorerie.

Suivant le dernier indice de référence des loyers (IRL), accord unanime du Conseil Municipal pour fixer le loyer mensuel de ces deux appartements de type T3 à 225,90 €, les charges de chauffage étant, quant à elles, fixées à 16,10 € le m².

II – URBANISME, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT.

1. Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) d'itinéraires de randonnée empruntant des chemins ruraux et des parcelles appartenant à la Commune de Penmarc'h.

Nathalie POULARD, Adjointe au Maire, présente ce nouvel itinéraire situé au sud de la Commune.

Accord unanime du Conseil Municipal pour le passage des randonneurs sur propriété privée communale et pour l'inscription du nouvel itinéraire au PDIPR en respectant les conditions que cela impose.

2. Régularisation de l'assiette d'une voie communale suite à enquête publique : rue de Kéradennec.

Nathalie POULARD dit qu'il s'agit d'une affaire ancienne et que les actes n'ont pas été établis par le notaire.

Bruno CARIOU observe que ce genre de problèmes est assez fréquent sur la Commune. Des voies sont frappées d'alignement, ce qui n'est pas suivi de travaux. Pourquoi les propriétaires devraient-ils régler les frais

d'acte de rétrocession ? Denis STÉPHAN, Directeur Général des Services, lui indique que les propriétaires concernés ont donné leur accord à ce sujet.

Bruno CARIOU évoque également le futur lotissement de Kérandraon.

Souvent les places de stationnement ne sont pas suffisamment prévues. Les garages servent de débarras, les voitures se garent sur la voie publique ; il faudra éviter que cela ne gêne les piétons.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les rétrocessions et acquisition en cause et autorise le Maire à signer les actes correspondants, les frais étant à la charge des propriétaires concernés.

3. Baux ruraux ; année 2015.

Nathalie POULARD présente l'état des baux ruraux pour l'année 2015.

Bruno CARIOU demande s'il y a eu un échange à ce sujet avec Monsieur Karel KAPTEIN, Nathalie POULARD répond par l'affirmative.

L'état des baux ruraux pour l'année 2015 est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

III – SOLIDARITÉ, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE ET SPORT.

1. Subventions aux associations ; année 2015.

Marie Claire DUPONT présente à l'Assemblée les propositions de la commission « Solidarité, jeunesse, affaires sociales, culture et sport ».

Accord unanime de l'Assemblée pour ces propositions, Louis LE FLOCH ne prenant pas part au vote en ce qui concerne le club de tennis de table et Mesdames Frédérique VOLANT et Michèle LE PAPE ne prenant pas part au vote concernant l'amicale du personnel EHPAD.

2. Fixation d'un tarif spécial au cinéma municipal « Eckmühl » à l'occasion du « Festival Télérama ».

Marie Claire DUPONT expose au Conseil Municipal que le festival du cinéma Télérama, qui présente les meilleurs films de l'année, se déroulera du 20 au 26 janvier 2016.

Accord unanime de l'Assemblée pour fixer à 3.50 € le tarif spécial pour l'accès à ce festival pour les détenteurs du « pass Télérama ».

3. Fixation des tarifs de la confiserie du cinéma municipal « Eckmühl ».

Marie Claire DUPONT informe de la vente de nouvelles catégories de confiserie au cinéma « Eckmühl ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs de la confiserie du cinéma « Eckmühl ».

4. Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph (primaire et maternelle) pour l'année civile 2016.

Marie Claire DUPONT dit qu'il est proposé de porter la participation de 669.39 € pour l'année 2015 à 675 € pour l'année 2016.

70 enfants sont concernés. Les rencontres municipalité / parents – Directrice sont devenues régulières.

Accord unanime de l'Assemblée sur le montant de cette participation.

IV – AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

1. Adoption de principe de création de zones de mouillage et d'équipements légers sur le domaine public maritimes (ZMEL).

Frédéric POURCHASSE, Conseiller Municipal délégué au nautisme, rappelle que ce n'est pas la première fois que l'on évoque cette question.

Actuellement, il existe 3 types de mouillage : la Commune, le port de Saint Guénolé et les mouillages sur domaine public maritime.

Avec les ZMEL, il ne restera que deux types de mouillage : Commune et mouillage dans le port de Saint Guénolé, qui fait partie du domaine public départemental. Il y aura donc une plus grande égalité.

Il ne faut pas se tromper sur le nombre de mouillage prévus dans la ZMEL, car la Commune devra régler à l'État une redevance de 75,90 € par mouillage déclaré.

La question se pose également de l'éventualité ou non d'une étude d'impact (zone Natura 2000).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de création de ces ZMEL et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à ce sujet.

La secrétaire,
Mélanie DUCROT



Le Maire,
Raynald TANTER

